



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Catherine Douchet
Poste: 71.62

2010-CG-2-2519

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 19 février 2010

**FOYERS SOCIAUX
FOYER ROBERT CARPENTIER À VERSAILLES
CRÉATION ACCUEIL TEMPORAIRE D'URGENCE POUR ADOLESCENTS**

Politique sectorielle : **Action sociale**
Secteur d'intervention : **Famille et enfance**
Programme : **Foyers sociaux et IFSY
Maintenance et entretien**

	2001P306E19 (AP08D)	
	AP	CP 2010
Montant actualisé :	1 000 000 €	72 000 €
Sous réserve de vote du BP 2010		
Montant affecté :	0 €	0 €
Reste à affecter :	1 000 000 €	72 000 €
Montant réservé pour ce rapport :	490 000 €	10 000 €

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Le foyer Carpentier à Versailles est la seule structure à gestion départementale existante dans les Yvelines pour l'accueil d'enfants de 0 à 14 ans, en difficulté (90 enfants).

Dans le cadre de la politique sociale départementale, le Conseil Général a décidé, par délibération du 21 juin 2002, la réalisation d'études pré-opérationnelles et de faisabilité concernant la construction de foyers de l'enfance sur plusieurs sites.

Ce programme prévoit la délocalisation du foyer de l'enfance Carpentier et son redéploiement sur deux sites. L'un situé sur le domaine de Grandchamp au Pecq accueillera un foyer de l'enfance et l'autre situé à Mantes la Jolie prévoit un foyer de l'enfance et également un foyer de l'adolescence.

L'établissement du Pecq est actuellement en phase travaux avec une mise à disposition prévue pour début 2011. Concernant le projet de Mantes la Jolie, le deuxième jury de maîtrise d'œuvre a eu lieu le 5 janvier 2010 et la mise à disposition est prévue en mars 2013.

Au total, ce sont 116 places d'accueil, pour enfants et adolescents âgés de 0 à 17 ans, qui seront réparties au sein de ces 3 foyers, soit 26 places supplémentaires et un élargissement de la tranche d'âge concernée de 14 à 17 ans, avec possibilité d'accueil en urgence.

Dans la perspective de l'ouverture du foyer de l'adolescence à Mantes la Jolie, la Commission de Surveillance du Foyer Carpentier a adopté un projet d'aménagement d'un service temporaire d'accueil d'urgence pour adolescent(e)s sur le site de Versailles, après le départ de la pouponnière au Pecq.

Ce projet innovant constituera une première réponse aux besoins du département pour l'accueil d'adolescent(e)s ; il préfigurera le futur établissement de Mantes la Jolie qui permettra l'accueil de 26 jeunes de 13 à 17 ans au cours de l'année 2013.

Service du Département intégré au Foyer départemental de l'Enfance, il témoigne de la volonté du Département des Yvelines de répondre dès à présent aux besoins départementaux en termes de protection des adolescent(e)s.

II - OBJECTIFS DE L'OPERATION

La structure temporaire a pour vocation d'accueillir en urgence 8 adolescents, garçons et filles, dans des circonstances familiales souvent difficiles, soit en accueil provisoire (mesure administrative), soit par décision judiciaire conformément à l'article 375 du Code Civil. L'objectif de l'établissement est de favoriser un apaisement des tensions et la recherche d'une solution d'avenir adaptée.

Par son accueil chaleureux en petits groupes de 4, la structure temporaire proposera un accompagnement très individualisé, un quotidien de qualité, favorisant leur épanouissement, leur socialisation, leur scolarité ou leur formation, le développement des liens sociaux ainsi que des activités proposant ouverture culturelle et créativité.

Ouverte toute l'année, 24 h sur 24 h, elle offrira un hébergement adapté aux besoins des adolescents qui seront accompagnés le jour par une équipe éducative au sein de deux petites unités de vie. La durée de séjour sera au maximum de 4 mois

III – CONSISTANCE DE L'OPERATION

La section adolescents sera implantée dans un bâtiment indépendant sur deux niveaux (actuelle pouponnière).

Les travaux seront réalisés dès le départ de la pouponnière au Pecq, prévue au cours du 1^{er} trimestre 2011 ; ils consistent essentiellement en des interventions d'aménagement intérieur, sans changement d'affectation des locaux et sans extension. Les surfaces existantes (353 m² Surfaces Utiles) sont suffisantes pour le programme envisagé.

L'enjeu principal des travaux est l'aménagement de locaux accueillant actuellement des enfants âgés de 0 à 3 ans en des espaces prévus pour accueillir des adolescents âgés de 13 à 17 ans.

S'agissant d'un programme d'aménagement temporaire, seules des adaptations fonctionnelles minimisées et sécuritaires seront réalisées. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas modifiée, à savoir, seul le rez-de-chaussée reste accessible par la rampe déjà existante.

La restauration sera assurée par le foyer Carpentier : les repas seront préparés dans la cuisine actuelle et livrés en liaison chaude.

Ainsi les travaux envisagés sont les suivants :

- Restructuration de 4 unités de l'actuelle pouponnière à RDC et R+1 pour création de 2 unités de vie (garçons et filles) comprenant 8 chambres individuelles, 4 salles de bain et 2 sanitaires,
- L'aménagement d'une grande salle de repas, d'une salle de télévision – détente, de zones d'activités communes et de services administratifs propres à l'accueil des adolescents (bureaux et chambres pour le veilleur et l'éducateur, salles de visite parents) ainsi que de locaux fonctionnels (cuisine, office, local ménage, local poubelles),
- Mise en œuvre d'éléments techniques permettant d'éviter la dispersion des adolescents accueillis et les risques de fugues (limiteur d'ouverture sur les fenêtres, transformation des portes fenêtres, clôture extérieure)
- Aménagement sommaire des espaces extérieurs,
- Travaux techniques induits par la réhabilitation-restructuration (plomberie, électricité, adaptation du chauffage et de la ventilation).

Ils se dérouleront dans un bâtiment libre de tout occupant mais sur un site occupé puisque le reste du foyer de l'enfance, situé dans les autres bâtiments, sera toujours en activité.

Les accès et flux des cheminements de chantier ne devront donc ni croiser les déplacements, ni créer de danger vis-à-vis des enfants présents sur le site.

La dévolution en lots séparés rendrait techniquement difficile l'exécution des travaux du fait d'une part, de l'intervention en site occupé par des enfants âgés de 3 à 14 ans, d'autre part, du maintien en parfait fonctionnement du foyer 24 heures sur 24 et 365 jours par an, enfin de la nécessité d'un interlocuteur de chantier unique et réactif en cas de problème quelconque lors de l'exécution qui risquerait de mettre en péril le fonctionnement du foyer.

IV- FICHE FINANCIERE

Opération : 2001P306O008T02
VERSAILLES
Foyer Carpentier

Création d'un accueil temporaire d'urgence
pour 8 adolescents

Enveloppe financière € TTC

Montant des travaux :	375 300 €
Date de valeur :	mai 2009
Maîtrise d'œuvre :	56 200 €
Services au maître d'ouvrage :	16 900 €
Divers et aléas :	18 800 €
Révisions :	22 800 €
Total opération :	<u>490 000 €</u>

Calendrier

Notification maîtrise d'œuvre :	Mars 2010
Avant Projet Définitif :	Mai 2010
Notification travaux :	Janvier 2011
Livraison :	Septembre 2011

Echéancier

2010	10 000 €
2011	350 000 €
2012	130 000 €

V – ETAT D'AVANCEMENT

L'avis d'appel public à concurrence pour la maîtrise d'œuvre a été publié début janvier 2010 avec une date limite de dépôt des candidatures pour début février 2010.

Il vous est proposé d'adopter la programmation de cette opération selon les caractéristiques détaillées précédemment.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :